

Conseil de la Métropole du 17 septembre 2018

Vœu pour un engagement de la Métropole de Lyon contre les investissements fossiles

Déposé par les groupes Europe Ecologie – Les Verts et apparentés, La Métropole autrement, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche et M. le Conseiller André Gachet

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Nous faisons nôtre le vœu formulé dans le cadre de la journée mondiale d'action « Dans nos rues pour le climat ».

Près de trois ans après la COP 21 et afin de respecter les engagements pris lors de l'Accord de Paris, la Métropole de Lyon se doit d'afficher des objectifs ambitieux et d'être exemplaire en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

La Métropole de Lyon doit s'associer pleinement à la campagne de désinvestissement des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), désormais mondialement connue et initiée par le mouvement « 350.org ».

Partant du constat que certaines organisations favorisent le dérèglement climatique et la raréfaction des ressources en détenant des investissements directs dans des entreprises du secteur des énergies fossiles, la journée mondiale du 8 septembre 2018 « Dans nos rues pour le climat » a montré que des milliers de citoyens à travers le monde et de très nombreux scientifiques encouragent les responsables politiques à prendre des actions visant à initier une stratégie d'investissements socialement et écologiquement responsables.

Les combustibles sont la première cause du dérèglement climatique et représentent 80% des émissions mondiales de CO₂ et 67% des émissions de gaz à effet de serre. En incitant le retrait des participations et placements financiers dans les énergies fossiles, ce mouvement de désinvestissement entend rediriger ces capitaux vers la production d'énergies renouvelables.

La Métropole de Lyon est engagée depuis 2012 dans un plan climat air énergie (PCAET), dont le 5^{ème} point d'étape indiquait fin 2017 que les émissions de CO₂ du territoire métropolitain avaient baissé de 16% entre 2000 et 2015.

Mais, maintenant, la Métropole a le devoir de prendre toute sa part à la dynamique mondiale de désinvestissement et de saisir toutes les opportunités pour s'engager plus

avant dans la transition énergétique de son territoire en privilégiant sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

A cet égard, cela concerne aussi les systèmes de retraite qui affichent des stratégies d'investissement « socialement responsables » et la prise en compte de critères environnementaux, mais qui ont souvent des actifs financiers dans des entreprises contribuant au dérèglement climatique. Il est donc crucial que ces fonds et caisses se séparent de leurs participations et placements financiers dans les énergies fossiles.

Aussi, dans un objectif de désinvestissement des secteurs des énergies fossiles contribuant au changement climatique, le Conseil de la Métropole de Lyon :

- demande aux organismes en charge des systèmes de retraite complémentaire des fonctionnaires, des contractuel-le-s et des élu-e-s de la Métropole de Lyon d'être transparents sur les montants placés à ce jour dans des entreprises contribuant au dérèglement climatique, de supprimer leurs investissements dans les entreprises du secteur fossile et d'y renoncer à l'avenir, afin de réinvestir dans les secteurs des énergies renouvelables ;
- souhaite que les établissements bancaires intègrent des critères environnementaux et sociaux dans leurs nouvelles offres à la Métropole de Lyon ;
- souhaite faire connaître ces différentes initiatives en affichant « la Métropole de Lyon désinvestit les combustibles fossiles » ;
- souhaite une évaluation régulière de la mise en œuvre du désinvestissement des énergies fossiles, pour sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient des institutions publiques, des acteurs privés ou des citoyens.